

Charte du Pays de l'Aire urbaine

Dossier de presse
26 juin 2003

Communiqué

Les 3^e Assises du Pays de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle se tiendront le vendredi 27 juin 2003, de 18h00 à 21h00 à l'Atria de Belfort. Il s'agit d'une réunion essentielle pour la création du Pays de l'Aire urbaine.

C'est en effet au cours de cette réunion que sera proposée pour avis la charte du Pays, qui fixe les orientations de ce territoire pour les 10 prochaines années. Ce document est le fruit d'un long travail de concertation avec les 300 acteurs qui composent le Conseil de développement du Pays de l'Aire urbaine.

Une fois la charte adoptée, le périmètre définitif du Pays de l'Aire urbaine pourra être arrêté et la négociation d'un contrat du Pays avec l'Etat et la région pourra alors être engagée.

Sommaire

1. Les 3e Assises du Pays de l'Aire urbaine	4
2. Bilan de la concertation	5
3. Qu'est-ce que le Conseil de développement ?	7
4. La démarche Pays ?	10
5. Périmètre du Pays	11
6. Calendrier pour l'élaboration de la charte	12
7. Eléments essentiels de la charte du Pays de l'Aire urbaine	13

Annexe : La charte du Pays de l'Aire urbaine

1. Les 3^e Assises du Pays de l'Aire urbaine

Objet de la réunion

Aboutissement d'une concertation qui a duré près d'un an, la charte du pays de l'Aire urbaine - après avoir été adoptée par le Comité syndical - sera présentée aux membres du Conseil de développement.

Le conseil de développement se réunit ainsi pour la 3^e fois en assemblée plénière. C'est l'un des moments forts de la création du Pays de l'Aire urbaine.

Déroulement

18h00 – 18h30

Accueil

Ouverture des Assises par M. Christian PROUST,

Président du Syndicat mixte de l'Aire urbaine Belfort - Montbéliard - Héricourt - Delle

Intervention de M. Jean-Marc REBIERE (ou de son représentant)

Préfet du Doubs, Préfet de la Région Franche-Comté

Le processus de concertation

Par M. Jean-Jacques PAYAN, Président du Conseil de développement

Présentation de la Charte

Par M. Dominique SCHAUSS, Directeur général de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard

Débat

Intervention de M. Jean-François HUMBERT (ou de son représentant)

Président du Conseil régional de Franche-Comté

21h00

Clôture des Assises

2. Bilan de la concertation

Elaboration de la charte de Pays

Les forces vives de l'Aire urbaine mises à contribution

L'élaboration de la charte de Pays de l'Aire urbaine s'est déroulée dans un esprit de concertation volontaire, grâce à une large campagne de consultation : durant près de 10 mois, 250 acteurs ont participé à l'élaboration du projet commun de développement.

L'objectif affiché de ce travail collectif était de déterminer les orientations du territoire pour les 10 prochaines années, à travers la charte de Pays. La réflexion a été menée - depuis septembre 2002 - en plusieurs phases et de façon partenariale en vue de la définition du projet commun. Le Conseil de développement, créé pour associer l'ensemble des forces vives du territoire, a constitué le cœur du travail collectif.

En 10 mois de concertation, de nombreux participants se sont investis dans le processus d'élaboration de la charte, ont apporté leur expertise, leur expérience et leur vision. Le Syndicat mixte de l'Aire urbaine, en collaboration avec les deux agences d'urbanisme du Territoire de Belfort et du Pays de Montbéliard, a proposé une méthodologie séquencée et ouverte.

« Les premières pierres de la concertation par Aire urbaine 2000 »

La campagne de concertation, lancée dans le cadre de l'élaboration de la charte de Pays, n'a fait qu'amplifier le phénomène de rapprochement des différents acteurs du territoire. En effet, c'est en 1984, avec la création de l'association Aire urbaine 2000, que les élus ont initié une coopération à l'échelle de l'Aire urbaine. Cette structure a permis de faire progresser et souvent aboutir des dossiers essentiels pour la modernisation du Nord Franche-Comté.

Le travail effectué par l'association a abouti à la rédaction de la Charte d'aménagement et de développement de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt. Ce document, ainsi que le partenariat qu'il a généré (6 mois de concertation), ont constitué une base solide pour la mise en place du Pays de l'Aire urbaine.

« Des lieux d'échanges et de dialogue »

Ainsi, la démarche de concertation en lien avec la démarche Pays a été lancée avec les lères Assises du Pays de l'Aire urbaine, le 12 septembre 2002, date à laquelle le Conseil de développement s'est réuni pour la première fois. A cette occasion, le processus de constitution du Pays et la méthodologie ont été présentés à 150 participants.

L'élaboration de la charte s'est ensuite déroulée en deux phases :

1. Débat et propositions (d'octobre à décembre 2002),
2. Hiérarchisation des orientations et rédaction de la Charte (de janvier à juin 2003).

La première comme la seconde phase ont fait l'objet d'un travail collectif grâce à la création de lieux d'échanges et de dialogue.

Durant la première phase d'élaboration de la charte, quatre groupes de travail, réunissant près de 200 acteurs, se sont réunis à deux reprises autour des quatre thèmes suivants :

- Economie, recherche et développement, formation supérieure ;
- Qualité de vie et solidarité ;
- Cohésion du Pays de l'Aire urbaine ;
- Rayonnement de l'Aire urbaine.

A l'issue de cette première phase, un bilan des échanges a été dressé afin de révéler les premières orientations de la future charte. Les secondes Assises du Pays, le 21 mars 2003, ont permis de soumettre au débat ces premières orientations et de définir les modalités de travail de la seconde phase. En effet, dans l'optique d'affiner et de hiérarchiser les orientations issues des discussions des groupes de travail, des rencontres entre acteurs du territoire ont été mises en place. Le Syndicat mixte de l'Aire urbaine a ainsi confirmé sa volonté d'intégrer les acteurs du territoire à l'ensemble de la démarche d'élaboration de la charte.

Chaque rencontre a associé une dizaine d'acteurs sur des thématiques précises :

- TGV : aménagement et desserte ;
- Grand équipement sportif et culturel ;
- Solidarité et cohésion sociale ;
- La mobilité et son champ d'expérimentations ;
- Transfert des technologies ;
- Image de l'Aire urbaine ;
- Potentialités des territoires périphériques.

Enfin, un séminaire sur la charte de Pays, auquel 70 acteurs ont participé, est venu conclure ces rencontres, le 24 mai 2003. Il s'articulait autour de trois ateliers relatifs aux trois parties de la charte :

- Cohésion et attractivité : l'homme ;
- Structuration et ouverture : le territoire ;
- Dynamisme économique : l'économie.

« Une dynamique de partenariat bien engagée »

C'est donc une large panoplie de moyens qui a été déployée durant plusieurs mois pour mener efficacement cette démarche de concertation : lettres d'information, documents de travail, mise en ligne d'un forum sur Internet, rencontres diverses... .

Au total, ce sont plus de 250 acteurs qui ont participé à l'élaboration de la charte de Pays au travers de 3 Conseils de développement, 15 réunions sous forme de groupes de travail ou de rencontres et un séminaire d'une demi-journée.

Les discussions ont été riches, les idées abondantes, les solutions proposées novatrices et pertinentes et l'enthousiasme manifeste. Les différents participants, qui ont représenté la majorité des structures (associatives, sociales, économiques...) de l'Aire urbaine, ont montré un intérêt accru tout au long de la démarche et leur implication ne s'est pas démentie.

Au final, il s'est dégagé de tout le processus de concertation, un réel plaisir de travailler ensemble : la dynamique de partenariats à l'échelle de l'Aire urbaine est bien engagée.

2. Qu'est-ce que le Conseil de développement ?

Présidé par Jean-Jacques Payan, le Conseil de développement est une structure de concertation composée d'élus et de représentants des milieux économiques, sociaux, éducatifs, culturels et associatifs. Il a été créé en février 2002 pour associer l'ensemble des « forces vives » du territoire à la définition du projet de développement de l'Aire urbaine.

La participation de près de 300 personnes au sein de cette structure de réflexion s'inscrit dans l'optique d'une meilleure mutualisation des compétences locales avec comme perspective l'élaboration de la charte du Pays. En effet, l'association des acteurs socio-économiques et du monde associatif à une réflexion stratégique et globale en terme de développement économique, constitue le fondement même de la création d'un véritable espace de Projet.

Missions

Le Conseil de développement a pour missions :

- d'être une force de propositions,
- de contribuer à l'élaboration d'un projet et à l'émergence de solutions,
- d'émettre des avis.

Composition

Le Conseil de développement du Pays de l'Aire urbaine est composé de deux grandes catégories d'acteurs : les élus (1/3 des représentants) et les acteurs socio-économiques (2/3 des représentants).

La liste des membres du Conseil de développement a été établie en tenant compte, de manière équilibrée, de la diversité des activités économiques, sociales, culturelles ou associatives présentes sur le territoire.

Une consultation élargie

Afin d'élargir la consultation à l'ensemble des habitants et de poursuivre le débat au-delà des réunions formelles, le Syndicat mixte de l'Aire urbaine a mis en ligne un forum d'échanges sur plusieurs thèmes relatifs à la charte de Pays.

Avec cet outil de démocratie participative, la population peut ainsi débattre sur les questions de développement économique, d'enseignement supérieur, de qualité de vie, d'équipements, de transports, d'image... de l'Aire urbaine.

Les membres du conseil de développement, les professionnels et tous les citoyens peuvent s'informer sur les actions du Syndicat mixte, télécharger des comptes-rendus de réunions et des contributions diverses et surtout s'exprimer librement, faire des propositions, poser des questions, échanger sur l'avenir de l'Aire urbaine.

**Le site Web et son forum permettent ainsi
d'associer un public le plus large possible
aux débats et à la réflexion sur l'avenir de l'Aire urbaine,
engagés au sein du Conseil de développement.**

Un nouveau site Internet plus complet et attractif sera mis en ligne à la fin de l'année 2003.

4. Qu'est-ce que la démarche Pays ?

En novembre 2000, les élus de l'Aire urbaine se sont engagés dans une démarche de création d'un pays (loi Voynet du 25 juin 1999) afin de pérenniser la coopération initiée par l'association Aire urbaine 2000 et de l'inscrire dans une démarche plus ambitieuse.

Un pays est un territoire de projets caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale. Le pays n'est pas un échelon de collectivité supplémentaire. Il s'agit d'un territoire qui réunit tous les élus concernés autour d'un projet d'avenir élaboré avec les acteurs socioéconomiques.

Le pays de l'Aire urbaine est actuellement dans sa phase d'étude, jusqu'à la fixation du périmètre définitif envisagée fin 2003.

Cette phase d'étude a pour objet l'élaboration de la charte de Pays. Une fois la charte approuvée et le périmètre fixé, le pays (le Smau) pourra alors signer un contrat avec l'Etat et la Région pour mener à bien les projets préconisés dans la future charte du Pays.

3. Les fondements des pays

Selon la loi Voynet, la création d'un pays s'appuie sur 4 fondements essentiels :

- un territoire,
- le rassemblement des élus et des acteurs socioéconomiques au sein d'un conseil de développement,
- un projet : une charte de Pays,
- une structure publique pour contractualiser avec l'Etat et la Région (le Smau).

5. Périmètre

Le Pays de l'Aire urbaine correspond au périmètre d'étude arrêté le 12 février 2001. Il comprend :

- L'ensemble du département du Territoire de Belfort,
- Dans la partie du Doubs : la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, la communauté de communes de la Vallée du Rupt, le canton de Pont de Roide ainsi que les communes du canton d'Héricourt non membres de la CAPM,
- Dans la partie de la Haute-Saône : les deux cantons d'Héricourt Est et Ouest.

L'Aire urbaine représente le tiers de la population de la Franche-Comté et se situe parmi les vingt premières agglomérations françaises. Elle constitue le premier pôle économique de Franche-Comté et l'un des principaux pôles industriels français.

6. Calendrier de travail pour l'élaboration de la charte

<p>Juin- déc embre 2002</p>	<p>Phase de confrontation et analyse</p> <p><u>Réflexion et propositions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation d'une démarche de réflexion. ▪ Réunions des groupes de travail à partir d'octobre 2002. ▪ Impulser la concertation en mettant l'accent sur les « enjeux fédérateurs ». <p><u>Repérage des projets « Aire urbaine »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Synthèse des réflexions de chaque groupe de travail ▪ Sélection des enjeux nécessitant une maîtrise à travers des études de faisabilité et des actions prioritaires pouvant être engagées rapidement.
<p>De jan vier à juin 2003</p>	<p>Phase de synthèse et rédaction du projet commun</p> <p><u>Analyse du projet commun</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partage et appropriation des opérations retenues. ▪ Hiérarchisation des orientations retenues. <p><u>Synthèse, définition et rédaction du projet commun</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption des orientations majeures de développement sur les 10 ans à venir (la durée de la charte). <p>Validation de la charte par le Syndicat mixte du Pays de l'Aire urbaine et le Conseil de développement.</p>
<p>De juillet à déc embre 2003</p>	<p>Phase de consultations procédurales</p> <p><u>Délibération</u> de l'ensemble des collectivités du périmètre de l'Aire urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis des trois conseils généraux, ▪ Avis du Conseil régional <p>Fixation du périmètre définitif du Pays de l'Aire urbaine et contractualisation sur la base de la charte approuvée.</p>

7. Éléments essentiels de la charte de Pays

Le projet de territoire doit créer les conditions d'agir sur le destin commun des hommes et des activités, en anticipant sur les mutations.

Relever les défis pour l'avenir

L'identité et la cohésion sont en jeu :

- 300 000 habitants, mais trop d'éclatement nuit à sa visibilité (sa reconnaissance) et à la capacité d'agir.
- Les hommes n'ont pas assez conscience de la nécessité de s'unir d'avantage.

Ce territoire singulier doit son existence à une forte identité économique aujourd'hui en pleine mutation

- Pas de grande ville historique polarisant son bassin d'influence
- L'économie est une référence partagée, structurée par un archipel de villes petite ou moyennes
- L'économie est confrontée à une concurrence planétaire, distend des liens avec le territoire
- Il faut créer de nouveaux liens entre économie et territoire par une offre de très haut niveau

Des handicaps récurrents

- Démographie en baisse depuis trente ans
- Accessibilité difficile
- Image négative
- Tertiaire insuffisant

Le projet de charte devra s'attacher à infléchir ces tendances

Il faut dépasser le morcellement pour acquérir une place dans le Grand Est et dans l'Europe

- Tous les attributs de l'urbanité : tertiaire supérieur université, services publics et privés, sièges sociaux sont sous critiques par rapport à la taille de la population.
- Il faut créer des actions d'envergure de nature à peser sur le destin par une entente des acteurs politiques sur des axes majeurs à tracer.

L'Aire urbaine dispose d'atouts indéniables

Un tissu de compétences humaines et économiques : parier sur les hommes pour engager les mutations.

- Une visibilité à dix ans
- Une géographie favorable dans l'Europe
- Un cadre de vie de qualité

- Une gouvernance en évolution et de nouvelles échelles émergentes
- Une ouverture aux nouvelles technologies
- Une mobilisation forte de la société civile

Les trois paris

- Les hommes
- Le territoire
- L'économie

La mobilité une thématique transversale

Première partie : Le pari des hommes

Face à l'éclatement spatial et urbain : l'enjeu de la cohésion met en avant la nécessité de permettre au citoyen d'être au cœur du dispositif.

Les témoignages ont exprimé un véritable « désir de vivre l'Aire Urbaine » comme un lieu de rencontre et d'enrichissement.

Deux mots clefs : DESIR et LIEN

- Désir de vivre ensemble au travers des signes réels.
- Le lien entre les habitants au travers des moyens

1- Le désir de vivre ensemble :

Un territoire accueillant :

Lieux d'accueil des nouveaux habitants et communication sur les qualités du territoire

L'intelligence collective :

Une association d'ambassadeurs de l'Aire Urbaine

La solidarité :

Un institut des métiers de la ville, un lieu de rapprochement des acteurs du logement social

L'action associative :

Aide à la structuration des associations en créant une maison des associations.

Des moments forts d'unité :

Promotion des manifestations de grande importance

2- Les moyens pour générer du lien entre les habitants du territoire

Réduire la fracture numérique

Réseau haut débit, pôle multimédia tête de réseau des EPN médiathèque, Mutation du CICV: scénum

Une information décroisonnée à l'échelle Aire Urbaine :

- Télévision locale
- Dialogue avec la presse locale pour une meilleure diffusion
- Supports de promotion des équipements et des services

Devenir pleinement une ville universitaire

- Politique d'accueil des étudiants et des chercheurs (bourses d'études, tarifs préférentiels...)
- Equipements de vie étudiante et transports facilités

La cohésion par la culture

- Agenda d'information culturelle
- Instance d'échange réunissant les principaux élus en charge de la culture

La santé tournée vers tous les habitants

L'ensemble des politiques dans le domaine de la santé et dans celui de l'insertion également, doit bénéficier à tous les habitants de l'Aire urbaine.

Développer des projets de valorisation touristique et culturelle liés aux sites historiques.

Renforcer les liens entre mémoire et patrimoine

Réaliser un grand équipement fédérateur à l'échelle de l'Aire Urbaine

Deuxième partie : Le pari du territoire

Trois mots clefs :

- **Diversité** : Le pari de la pluralité qui est une richesse et non un handicap
- **Centralité** : La nouvelle porte d'entrée du territoire avec la gare TGV
- **Mobilité** : dessine une nouvelle structuration du territoire

1- S'enrichir de la diversité de nos territoires

Valoriser et préserver notre cadre de vie

Valorisation et promotion

Solidarité entre les quartiers en ville

La politique de la ville est un chantier de longue haleine qui doit être soutenue

L'Aire Urbaine Ville-Campagne : l'affirmation des communautés de communes

Le rural ne s'oppose plus à l'urbain, (80 000 habitants ne sont pas dans l'urbain) mais contribue au projet de développement

L'élaboration concertée des documents de référence

Un troisième SCOT pourrait voir le jour (Canton d'Héricourt, et Sud de la CAPM)

SMAU : lieu ressource et d'ingénierie territoriale

Le SMAU pourrait mutualiser des services pour le compte des territoires non urbains, pour une plus forte ambition des projets et une meilleure cohérence.

Renforcer les activités du milieu rural

- Le monde rural est un acteur de développement mais se trouve confronté aux mutations lui aussi.
- La charte de l'agriculture périurbaine comme référence (logique de coopération et non d'affrontement)
- Un comité de liaison sur la gestion de l'espace agricole pourrait être créé.
- La mise en place d'une charte forestière pourrait être étudiée

2- Le TGV et les enjeux de l'espace central de l'Aire urbaine

Cet espace n'est pas destiné à concentrer des services qui ont une bien meilleure place dans les villes. La gare est cependant un nœud stratégique en matière de communication dans l'espace économique.

Il doit se doter de fonctions de promotion et de réception avec des services aux usagers.

L'espace central : espace partagé/espace concerté

- Cet espace doit être le symbole d'une coopération exemplaire entre les collectivités de l'Aire Urbaine.
- L'environnement immédiat de la gare est destiné à des initiatives fortes portées collectivement.
- Un secteur élargi au sein duquel s'applique un principe de concertation.

La gare TGV accessible de toute l'Aire Urbaine et de ses territoires voisins par tous les modes

- Créer une offre de transports collectifs performante, notamment en TER: Belfort-Delle, et depuis le Pays de Montbéliard
- Créer un « hub » par une offre innovante

3- L'intelligence de la mobilité

Les transports sont présents mais sont le fruit d'une organisation cloisonnée et morcelée.

Le renouveau de la mobilité passe par la coopération entre les autorités organisatrices de transport.

Le développement de l'innovation permet de conforter le thème « mobilité comme identitaire » et de concrétiser le concept de territoire d'expérimentations.

L'Aire Urbaine : espace d'initiative, de réflexion et d'observation

L'aire urbaine, lieu de réflexion et de connaissance (observatoire, enquête ménage)

Le développement de l'offre attentive aux usages

- Tarification unique (carte orange), harmonisation des horaires (correspondances)
- Information et assistance en temps réel sur l'offre de mobilité (centrale de mobilité)
- Organisation multimodale de l'offre publique (territoires périurbains)
- Cohérence des itinéraires cyclables
- Meilleure desserte des grands générateurs de l'Aire Urbaine (stade Bonal)

L'aire Urbaine champs d'expérimentation des mobilités

- Utilisation des NTIC dans l'organisation des transports
- Meilleure valorisation des recherches
- Renforcement de la Maison du Temps et de la Mobilité

Mobilités de loisirs

Chemins de grandes randonnées et pistes cyclables ouvertes sur l'Alsace le Jura, la Suisse.

TER et réseaux cadencés urbains

Doter à terme l'Aire urbaine d'un réseau urbain cadencé moderne unissant les territoires (ligne Belfort-Delle) et ligne SNCF Montbéliard-Héricourt-Belfort.

Troisième partie : Le pari de l'excellence globale

Anticiper sur les mutations pour fortifier l'économie locale

- Les mutations sont à l'œuvre depuis plus de quinze ans (30 000 emplois supprimés)
- L'industrie s'est modernisée mais des graves crises la menacent encore
- L'excellence est un gage de flexibilité pour les entreprises pour affronter les mutations et pour éviter les ruptures.

Une thématique économique lisible

- Transport et énergie
- Une spécialisation locale accrue pour plus de valeur ajoutée
- L'investissement dans les nouvelles technologies

Une offre de formation adaptée

- Offre universitaire de haut niveau réputée : il faut une meilleure structuration de l'offre universitaire. Trois thématiques proposées
 - Energie électrique et transports terrestres
 - Mobilité réseau intelligent de transports
 - Conception numérique, multimédia, simulation ergonomie
- Une meilleure valorisation de la recherche
- La formation continue comme atout face aux mutations
- S'appuyer sur les besoins des entreprises et anticiper sur les évolutions

Des conditions d'implantation favorables aux entreprises

- Une offre diversifiée et discriminante (offre universitaire, insertion des conjoints, logement, haut débit...)
- La desserte par le TGV

Des actions de promotion : Evènements, équipements de haut niveau, congressisme, tourisme d'affaires.

- Un évènement de renommée internationale : MOBILIS
- Un grand parc à thème sur la mobilité et les transports
- Promotion du tourisme d'affaires et de congrès (bureau des congrès)

Des actions économiques ciblées en direction des entreprises à l'échelle de l'Aire Urbaine

- Inciter et faciliter la mise en réseau des entreprises
- Développer des centres de ressource partagés
- Faciliter l'accueil des cadres
- Encourager la reprise d'entreprises et la création

De nouvelles coopérations

- Bureau de promotion à Bâle entre les agences de développement
- Participation du SMAU et des collectivités de l'Aire urbaine au pôle automobile Alsace Franche-Comté

Conclusion

- Un espace de coopération
- Une mobilisation de l'intelligence collective
- Un espace de subsidiarité intelligente
- Une démarche d'ouverture
- Une démarche stratégique évolutive
- Une volonté de contractualiser